



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## secourisme

Question écrite n° 106996

### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le secourisme. Le secourisme revêt en France comme dans d'autres pays une dimension sociétale. Démarche civique altruiste, il vise à déléguer des tâches qui relèvent de la médecine dans le but de permettre, en attendant l'arrivée sur les lieux des secours organisés, la survie de la victime ou de minorer les conséquences d'une situation d'urgence. Le secourisme est également une démarche de civisme actif. La France s'est dotée d'un système de prise en charge des urgences performant. Les deux services qui interviennent auprès d'une personne en situation d'urgence sont les services d'incendie et de secours avec leurs équipes de secouristes et les SMUR et SAMU qui disposent d'équipes médicales spécialisées. Pour que ces deux services atteignent leur pleine efficacité, c'est le témoin qui doit initier les secours. Limitée au plan technique, son intervention vise essentiellement à permettre la survie médicale. Les gestes sont simples, praticables sans matériel spécialisé, d'une efficacité prouvée et mesurée scientifiquement. Ils sont complétés par la mise en sécurité du site et l'appel aux services de secours et de soins d'urgence. Le rôle déterminant du premier témoin et son efficacité nécessaire sont soulignés et réaffirmés. Les études réalisées par la Croix-Rouge Française relèvent la part des populations formées aux premiers secours et soulignent la disparité européenne dans ce domaine. Avec 40 % de la population formée, la France se situe dans la moyenne derrière les pays germaniques et nordiques. Ainsi, la diffusion et le développement du secourisme en France ne semble pas correspondre au niveau attendu par un pays avancé. Il lui demande sa position sur le sujet et les mesures envisagées pour développer le secourisme en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106996

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 2011, page 4173

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)